

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 20 décembre 2019

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 13/12/2019

Présents : 18

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille dix-neuf et le vingt décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 0

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Martine GIL, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Jean-Pierre BERRAUD, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Décision Modificative n° 4

Afin d'ajuster les comptes, et d'inscrire la provision précédemment votée, il convient d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

RECETTES

		DEPENSES	RECETTES
6815	Dotation aux provisions pour risques	30 000.00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	-30 000.00	

TOTAL :

0.00

0.00

Le Président propose à l'assemblée de voter les transferts de crédits indiqués ci-dessus et de l'autoriser à signer tous documents relevant de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité les transferts de crédits indiqués ci-dessus et l'autorise à signer tous documents relatifs à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Fait à Prades-sur-Vernazobre, le 20 décembre 2019.

Le Président,
Jean ARCAS

